



SYNDICAT FRANCIEN
COMMUNICATION
CONSEIL CULTURE

La CFDT, toujours à vos côtés,

Comme vous l'avez souhaité très majoritairement la CFDT a signé votre accord de régime de travail pour 24 mois.

Pour la mise en place de cette nouvelle organisation, la CFDT a négocié et obtenu les points suivants :

⇒ **120€** pour tous ceux qui participeront à la mise en place de la réorganisation et la façadisation des Casiers le 28/03/2017, y compris les remplaçants et agents de cabines.

⇒ **50€** si vous remplissez les 3 conditions ci-dessous:
- L'apprentissage des tournées.
- La réalisation d'un cahier de tournée complet.
- L'apprentissage et la connaissance du nouveau tri général.

⇒ **40€** pour ceux qui pratiqueront la fusion.
Le paiement de ces 3 primes brutes cumulables interviendra au plus tôt 2 mois après la mise en place de la réorganisation.

⇒ **80€** pour les facteurs titulaires de quartier changeant de moyen de locomotion. Le FQ, le FE et le rouleur de l'équipe sont également concernés.
Le paiement de cette prime interviendra au plus tôt 3 mois après la mise en place.

PROMOTIONS

2 Facteurs de service expert de niveau 2.3
3 facteurs polyvalents de niveau 1.3
2 facteurs d'équipe de niveau 2.1

La CFDT sera présente à vos côtés pour faire respecter les engagements pris par votre Direction.

Suite à la mise en place, n'hésitez pas à nous faire part de tout dysfonctionnement.

Plus nombreux, Plus forts, Syndiquez-vous à la CFDT

Syndicat CFDT Francilien Communication Conseil Culture
8 Rue Du Cloître BP 28337 – 95804 CERGY PONTOISE CEDEX

☎ : 01 34 41 26 85 – Fax : 01 30 17 28 33

e.mail : cfdtdotc95@orange.fr